

## La place de la vérité en politique et l'avenir du service public : où en sommes-nous 25 ans plus tard?

Numéro spécial pour les 25 ans de la revue *Éthique publique*



### Responsables du numéro

Yves Boisvert, ENAP, [yves.boisvert@enap.ca](mailto:yves.boisvert@enap.ca)

Luc Bégin, ULaval, [luc.Begin@fp.ulaval.ca](mailto:luc.Begin@fp.ulaval.ca)

Madina Rival, Cnam, [madina.rival@lecnam.net](mailto:madina.rival@lecnam.net)

### Présentation générale

Dans le tout premier numéro de la Revue, nous avons choisi d'aborder les thèmes de la vérité en politique et de l'avenir des services publics. Pour marquer les 25 ans de la Revue, nous avons décidé de nous intéresser à nouveau aux enjeux éthiques de l'univers politique et du service public. Dans le présent numéro, nous convions les auteurs et auteures à porter un regard critique sur l'actualité politique des dernières années, ainsi que sur le devenir et l'avenir du service public.

Au-delà du clin d'œil à ce premier numéro, nous devons reconnaître que l'actualité des dernières années s'est faite riche d'événements qui nous obligent à réfléchir à des thèmes et des réalités politiques, qui pouvaient nous sembler plutôt marginaux il y a 25 ans. Tout d'abord, qu'en est-il aujourd'hui de l'idéal de la démocratie libérale ? Peut-on parler d'une démocratie en crise ? En 1992, Francis Fukuyama annonçait pourtant la *fin de l'histoire* qu'il associait à une suprématie définitive de cet idéal que représentait la démocratie libérale. Dans les années 1990, toujours, tous les pays de l'OCDE avaient pris le virage du nouveau management public (NMP) et rêvaient d'un État plus modeste et discret. Or, au cours des 25 années d'existence de la Revue, nous avons assisté à ce qui paraît bien être aujourd'hui une profonde transformation, voire une régression, de ces idéaux et objectifs !

Que ce soit avec la montée en force de plus en plus affirmée et décomplexée de certaines formes d'autoritarismes et des populismes de tous acabits qui se veulent représentatifs de la posture du peuple, il ne fait aucun doute que la culture politique de nos communautés s'est radicalement transformée. La question de la vérité en politique s'en trouve du même coup forcément affectée. Il n'est qu'à penser à la généralisation des fausses nouvelles sur les réseaux sociaux et aux intérêts que cela sert pour s'en convaincre. Bien que de façon moins éclatante, une transformation du service public a également eu lieu,

entraînant son lot de questionnements et de critiques. Il ne suffit évidemment pas de constater et de déplorer ce que l'on pourrait juger être des dérives ; il faut se donner les moyens de comprendre ce qui les anime et les provoque. Où en sommes-nous dans la réflexion sur ces enjeux publics si importants ? Où allons-nous en matière de culture politique et à quoi ressembleront les services publics de demain ?

## **Thèmes et questions**

Nous étudierons les analyses et réflexions qui nous seront proposées autour des deux thématiques suivantes :

### **A) La place de la vérité en politique**

Notre numéro abordera d'abord la question de *la place de la vérité en politique*. Nous nous intéressons directement aux hommes et aux femmes politiques et à leurs façons de pratiquer ce métier de pouvoir. Ce thème, que nous avons abordé il y a 25 ans, est constamment demeuré d'actualité. On peut d'ailleurs considérer que la question de la vérité et de son contraire – le mensonge – fait partie des interrogations et des préoccupations récurrentes de l'éthique publique à l'endroit du politique. Ce qui a changé toutefois au fil des ans, ce sont les contextes et les moyens par lesquels la vérité se dit, se dissimule ou se voit bafouée. Par exemple, le rôle des stratèges et des spécialistes des communications n'a jamais été aussi important dans la communication politique. Nous en avons vu des formes extrêmes pendant la pandémie de COVID-19 alors que des pouvoirs politiques ont délégué à des firmes privées de grands pans de la gestion de la crise, y compris les stratégies de communication. À partir de quel moment la communication stratégique devient-elle du mensonge ? La délégation par le politique du *pouvoir de dire* mérite également d'être interrogée. Il importe aussi de s'intéresser aux usages des médias sociaux, alors que se voient diffusées des *fake news* par les acteurs politiques eux-mêmes (les désormais célèbres Tweets de l'ex-président Trump) ou par des partisans, ou des groupes organisés plus ou moins occultes qui visent à manipuler l'opinion publique. Comment penser la responsabilité du politique vis-à-vis de ces usages pervers de la communication qui peuvent en servir les intérêts ? Qu'en est-il, également, de l'apparente banalisation des demi-vérités ?

En outre, on peut se demander s'il est toujours souhaitable de dire la vérité, toute la vérité, en politique. L'intérêt public le commande-t-il toujours ? Quels critères faire valoir à cet effet ? Faisant un pas de plus, on se demandera si les hommes et les femmes politiques doivent tout dire, jusqu'à cultiver une transparence qui déborde sur les zones autrefois privées de leur vie. Ici encore, l'impact qu'ont les réseaux sociaux sur la culture politique se dessine en arrière-plan. La vie politique s'est transformée en bulle de verre où tous les faits et gestes des élites politiques sont épiés, commentés, dévoilés et surtout attaqués. Une première ministre scandinave qui se voit accusée d'avoir une vie un peu trop débridée parce que des images de fêtes privées ont été diffusées ! Un ministre de l'Environnement français

qui se fait pointer du doigt parce que son rapport sur son patrimoine remis à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique démontre sa passion pour les autos de collection ! Bref, sommes-nous dans une nouvelle ère où le voyeurisme prend de nouvelles cibles, où le puritanisme et le moralisme s'imposent ? Vérité et transparence vont-elles forcément de pair ? Et cette dernière doit-elle être illimitée en politique ? Est-ce que le choix de la politique oblige les acteurs politiques à tout dire sur leur vie privée ? Ne pas tout dire, est-ce mentir ?

## **B) L'avenir des services publics**

Notre seconde thématique porte, comme dans notre premier numéro, sur l'avenir des services publics, 25 ans après. Il apparaît assez clairement que le NMP n'est plus l'avenir du service public. Aujourd'hui, il n'est plus permis d'aborder cette question comme cela pouvait se faire à partir des modèles idéologiques et des modes de gouvernance managériale des années 1990. Cette vision du service public et son modèle de gestion ont montré leurs limites au cours des dernières années, et ce, tant dans les hôpitaux que dans plusieurs autres services publics stratégiques lorsqu'est venu le temps de faire face à la crise sanitaire de la COVID-19. L'heure n'est plus à la glorification de la vision comptable, de la perspective client ou à la valorisation du tout au privé. Pénurie de main-d'œuvre, absence de biens publics de première nécessité, incapacité de certains services publics à faire face aux demandes, perte des expertises, dépendance extrême à des entreprises privées qui, parfois, surfacturent leurs services ; bref la liste des problèmes découlant des différentes moutures du NMP nous oblige à revoir les paradigmes de gestion des services publics et les modalités de l'offre de ces services. Comment, dès lors, penser l'ère post-NMP ? Faut-il revaloriser l'internalisation de l'expertise ? Quelle est la place que l'on accordera à l'intérêt public et au bien commun, dans cette reconfiguration des services publics ? Les services à la population vont-ils se faire sous l'angle de l'équité ou celui de l'égalité ?

On s'intéressera ainsi de façon particulière à la zone d'influence du service public : qu'est-ce qui relève du service public aujourd'hui ? Comment cela a-t-il évolué ? Cette réflexion amène à penser la définition de la « publicitude » ainsi que la frontière qu'entretient le service public avec le secteur privé, dont l'éthique des relations avec le secteur public mérite aussi notre attention. On pourra, dans la foulée, examiner l'hybridation de la décision publique, ce grand mouvement amorcé depuis 25 ans et qui suscite des questionnements sur la légitimité de l'influence des entreprises sur la décision publique.

Les auteures et auteurs sont également invités à se pencher sur l'innovation publique qui se définit comme l'introduction, la mise en œuvre et la diffusion d'une nouveauté dans la sphère publique afin d'améliorer le service rendu aux usagers. On se questionnera également sur les enjeux éthiques de la nouvelle gouvernance qui implique une place différente pour chaque partie prenante et notamment les agents du service public. La formation de l'élite administrative requiert-elle dès lors d'importantes révisions ? Finalement, la question de

l'information et du poids de la population dans les décisions publiques soulève à son tour son lot de questions éthiques.

\*\*\*\*\*

## **Démarche qualité de la Revue**

Avant publication, tout article reçu fait obligatoirement l'objet d'une double évaluation par les pairs, qui évaluent son acceptabilité. La personne qui l'a proposé est ensuite invitée à modifier son texte à la lumière des commentaires formulés par les pairs. Le Comité de direction de la Revue peut refuser un article s'il ne répond pas aux normes minimales attendues d'un article scientifique ou s'il n'est pas lié à la thématique choisie.

## **Modalités de soumission**

Les personnes désireuses de proposer un article doivent faire parvenir une proposition d'article par le formulaire prévu à cet effet (voir *Conditions de soumission* ci-après). Les propositions d'article doivent compter de 150 à 200 mots. Le Comité de direction de la Revue fera part de sa décision dans les vingt jours suivant la date limite de remise des propositions. Les personnes dont la proposition aura été retenue pourront envoyer leur article complet. Les articles définitifs doivent compter environ 40 000 caractères (espaces, bibliographie et résumés non compris), inclure un résumé et des mots-clés (en français et en anglais), ainsi qu'une bibliographie (n'excédant pas trois pages).

## **Conditions de soumission**

**Les propositions d'article**, sous forme de résumés de 150 à 200 mots, **doivent être envoyées au moyen de ce formulaire, d'ici le 6 janvier 2023** :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfOxdS4UBcyTudIWNCxkwfnVf-uUD8OP\\_L\\_KOJ59awc9v9Ckw/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfOxdS4UBcyTudIWNCxkwfnVf-uUD8OP_L_KOJ59awc9v9Ckw/viewform?usp=pp_url)

Comme indiqué dans ledit formulaire, toute proposition devra être accompagnée **du nom et des coordonnées de trois expertes ou experts potentiels** intervenant dans le domaine de l'appel de propositions.

Date limite pour remettre les textes : **15 mai 2023**

Parution prévue (en ligne, en libre accès immédiat) : **décembre 2023**

## **Comité de direction**

Luc Bégin (Université Laval), Nicholas Jobidon (École nationale d'administration publique), Lyne Létourneau (Université Laval), Allison Marchildon (Université de Sherbrooke) et David Talbot (École nationale d'administration publique)

## **Comité scientifique**

Catherine Audard (London School of Economics), Georges Azarria (Université Laval), Yves Boisvert (ENAP Montréal), Ryoa Chung (Université de Montréal), Speranta Dumitru (Université Paris-Descartes), Isabelle Fortier (ENAP Montréal), Jean Herman Guay (Université de Sherbrooke), André Lacroix (Université de Sherbrooke), Jeroen Maesschalck (University of Leuven), Ernest-Marie Mbonda (Université catholique d'Afrique Centrale à Yaoundé), Dominique Payette (Université Laval), Dany Rondeau (Université du Québec à Rimouski), Margaret Sommerville (Université McGill), Daniel Weinstock (Université McGill)